

4 Économie

Réduction du train de vie de l'Etat/ Entretien avec le Directeur général du Budget et des Finances publiques (DGBFIP)

Fabrice Andjoua Bongo Ondimba : " Je tiens à rassurer les agents publics quant aux mesures prises pour le bon déroulement de l'opération de mise sur bon de caisse "

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU

Libreville/Gabon

Abandon de la Budgétisation par objectifs de programme (BOP), Loi de finances rectificative, réduction du train de vie de l'Etat, mise sur bon de caisse des fonctionnaires, règlement de la dette intérieure ... Dans cet entretien exclusif, le directeur général du Budget et des Finances publiques n'évoque aucune question sur les préoccupations de l'heure en apportant des précisions sur les nouvelles orientations de l'Exécutif en matière d'exécution budgétaire.

P'union : Le Parlement vient d'adopter la loi de finances rectificative 2018. Quels sont les éléments techniques qui ont conduit à sa révision ?

Fabrice Andjoua Bongo Ondimba : La loi de finances rectificative 2018 a été élaborée pour deux principales raisons. La première vise la traduction du discours de la Nation du chef de l'Etat du 31 décembre 2017. En effet, il vous souviendra que des mesures à fort impact sur le social (santé, éducation, protection sociale, énergie et emploi), les infrastructures et le développement de l'arrière-pays (création de fonds d'investissement départemental, en abrégé FID) avaient été annoncées par le président de la République. Pour information, le FID permettra de dynamiser le développement économique local et améliorer la qualité de vie des populations dans le cadre de la décentralisation. Chaque département disposera d'un budget annuel de 1 milliard FCFA pour financer, sur la base des plans de développement locaux, les projets choisis par les populations elles-mêmes. La deuxième raison procède de la révision des hypothèses macroéconomiques et budgétaires, présentées lors des travaux de la Task force sur les finances publiques.

Avec l'abandon de la Budgétisation par Objectifs de programme (BOP), comment va s'articuler l'exécution du budget 2018 ? Quel sera le nouveau mode de gestion ? Va-t-on revenir à l'ancienne formule ? Si non, est-on sûr de l'efficacité du nouveau modèle et surtout les administrateurs de crédits sont-ils déjà formés pour son exécution ?

Je tiens d'emblée à lever toute équivoque sur la notion de mise à plat. Ainsi, permettez-moi de réaffirmer l'attachement du Gabon à ses engagements communautaires encadrés par un dispositif de surveillance multilatérale. Les finances publiques en zone Cemaq sont encadrées par six directives communautaires auxquelles le Gabon ne saurait déroger. Dès lors, la mise à plat de la Budgétisation par objectifs de programme (BOP), adoptée par le gouvernement en Conseil des mi-



Photo : MAXIME SERGE MIHINDOU

Le Directeur général du Budget et des Finances publiques, Fabrice Andjoua Bongo Ondimba.

nistres, ne consiste pas à abroger la loi 20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget qui est une transposition de la directive n°1/11-UEAC-190-CM-22 du 19 décembre 2011 relative aux lois de finances. Quel est le constat ? Trois ans après le passage à la BOP, il nous est apparu important de faire un bilan d'étape au regard des nombreuses récriminations émanant de l'administration. Permettez-moi de vous les citer : La mise en œuvre la BOP nécessite une certaine culture de la gestion axée sur la performance. Or en passant de la logique des moyens à la logique des résultats, il nous a manqué de former les acteurs de la chaîne de décision et de pilotage des politiques publiques sur ce nouveau mode de management ; L'insuffisance des ressources et l'exécution contrastée du budget contrarient fortement toute démarche axée sur les résultats, rendant difficilement exécutable les engagements inscrits dans les projets annuels de performance ; Le système d'information conçu et administré par un opérateur extérieur, avec des coûts très élevés, posant un problème de souveraineté ; l'absence de dialogue de gestion et la présence d'un acteur, le responsable d'unité opérationnelle, engageant les crédits sans parfois rendre compte ni au responsable de programme ni au chef de la mission qui s'engageant devant le Parlement ; et enfin, une chaîne managériale hypertrophiée (trop de RPROG, RBOP et RUO) diluant les responsabilités et rendant peu efficace la mise en œuvre des politiques publiques. Toutes ces considérations nous ont conduits à nous interroger sur la réforme et à mieux l'adapter aux aspirations de la mise en œuvre de la politique du chef de l'Etat. Ainsi, le nouveau mode de gestion se veut, par conséquent, être une version améliorée, plus fluide et efficace, tenant compte de nos réalités pour une meilleure traduction, en acte, du programme du chef de l'Etat.

Au regard de ce qui précède, les grandes lignes retenues, par la Task force sur les finances publiques, sur les propositions de la DGBFIP sont les suivantes : La création d'un Responsable de Budget Opérationnel de Projet (RBOP) par projet d'investissement. Le mandat d'un RBOP est lié à la durée de mise en œuvre du projet ; un niveau du budget de fonctionnement, la limitation à un RBOP (Responsable de budget opérationnel) par ministère ; la suppression de la fonction de RUO (Responsable d'unité opérationnelle) au profit d'une fonction RBOP renforcée ; la limitation du plus petit échelon de la chaîne managériale aux fonctions de directeur de l'administration ; la conception d'un système d'information, en lien avec l'ANINF, pour des raisons de souveraineté ; la poursuite des actions de formation de tous les acteurs, sur le management en mode BOP, le contrôle interne et l'obligation de rendre compte ; et l'obligation, pour tous les opérateurs, de signer les Contrats Annuels de Performance (CAP), les engageant sur une feuille de route bien déterminée.

La mise en œuvre d'une réforme est dynamique. Le bon sens d'un dirigeant c'est de pouvoir revenir sur les réformes afin de les améliorer et les rendre plus efficaces pour l'intérêt du plus grand nombre. Ainsi, afin d'éviter d'éventuelles incompréhensions, des campagnes de communication et de formation seront menées pour préparer au mieux la bascule vers ce nouveau système de gestion qui devrait intervenir à partir de janvier 2019.

Au-delà de la mise à plat de la BOP, d'autres réformes en matière d'exécution budgétaire sont-elles attendues ?

Dorénavant, les priorités gouvernementales, en matière de programmation budgétaire, seront consacrées tous les deux ans à quatre secteurs. Pour les deux prochaines années, et afin de rattraper notre retard, la priorité sera accordée à la santé, l'éducation, les infrastructures et la sécurité. Cette nouvelle méthode a le mérite d'éviter le saupoudrage des crédits et d'assurer une meilleure orientation des ressources de l'Etat.

Le gouvernement a pris dernièrement d'importantes mesures de réduction du train de vie de l'Etat afin de limiter ses dépenses. Combien l'Etat compte-t-il économiser mensuellement avec l'application de toutes ces mesures ? A combien évaluez-vous aujourd'hui les déséquilibres financiers du pays ?

En travaillant avec nos partenaires techniques et financiers, nous avons convenu des mesures à prendre pour redresser de façon structurelle nos finances publiques. En effet, les mesures prises, l'ont été par nécessité de protéger la stabilité économique du pays à court, moyen et long termes. Ces mesures de maîtrise de la dépense publique seront rigoureusement ap-

pliquées pendant deux ans.

Ce n'est point de gaieté de cœur que les plus hautes autorités ont pris de telles mesures. L'objectif principal est de réaliser plus de 70 milliards FCFA. Ces économies réalisées sur les dépenses de personnel, les baux administratifs, les transferts et le redimensionnement de la taille de l'administration, entre autres les agences, sont prioritairement affectées au financement des mesures sociales annoncées par le chef de l'Etat le 31 décembre 2017.

Concernant le deuxième volet de votre question, il me plaît de vous rappeler que le solde des opérations budgétaires a été déficitaire au cours des trois derniers exercices. C'est pourquoi, l'une des priorités du Gouvernement lors des travaux de cette loi de finances rectificative 2018 était la réduction des déséquilibres macroéconomiques en lien avec le Plan de relance de l'économie. Ainsi, le solde budgétaire passerait d'un niveau négatif à 172,1 milliards FCFA en 2017 à +73,1 milliards FCFA dans la loi de finances rectificative 2018.

A partir de la fin du mois de juillet, tous les fonctionnaires seront mis sur bon de caisse. Vos services sont-ils prêts pour le passage à ce mode de paiement. Sont-ils suffisamment organisés afin d'éviter d'éventuels couacs ?

La décision portant mise sous bon de caisse de tous les fonctionnaires à la fin du mois de juillet se matérialisera par une organisation concertée des ministères en charge du Budget et de la Fonction publique. Il est prévu, à cet effet, que la direction de la Solde éditée et ventile les bons de caisse vers les centres de gestion des ressources humaines chargés de procéder à toutes les vérifications nécessaires.

Pour rappel, cette mesure vise le contrôle de la présence effective des agents à leur poste de travail.

Enfin, je tiens à rassurer les agents publics quant aux mesures prises pour le bon déroulement de l'opération.

Au niveau des banques, comment vont se faire techniquement les prélèvements pour les fonctionnaires ayant contracté des crédits ?

Une réunion tripartite s'est tenue entre l'APEC, la DGBFIP et la DGCPT pour prendre en compte toutes les modalités pratiques sur ce sujet et rassurer nos partenaires du secteur financier et bancaire.

Par ailleurs, un dispositif de contrôle a posteriori est mis en place pour le remboursement des crédits contractés par les agents publics pour veiller au respect de leurs engagements auprès des établissements financiers et bancaires. Des sanctions seront prises à l'endroit des agents publics indécents. Les établissements financiers et bancaires lésés nous saisiront le cas échéant.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 10/07/2018	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,1789	1USD =	556,414	1 USD	574,071	CAC 40	10/07/2018	5 393,99
		CAD	1,5415	1CAD =	422,532	1 CAD	453,748	DOW JONES	10/07/2018	24 ,665,84
		JPY	130,2100	1JPY =	5,038	100 JPY	528,931			
		GBP	0,8835	1GBP =	742,495	1 GBP	791,550			
		CHF	1,1646	1CHF =	563,247	100 CHF	60 074,40			
		ZAR	15,6915	1ZAR =	41,803	100 ZAR	4 347,04			
		MAD	11,0960	1MAD =	59,117	1 MAD	61,82			
		CNY	7,7967	1CNY =	84,133	1CNY	86,66			
		KES	118,6500	1KES =	5,529	1KES	5,69			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
10 Juillet 2018: 77,47